



Titre de séjour de résident ou nationalité française

Par **FEKIRI**, le **26/07/2012** à **16:44**

Bonjour Messieurs, Mes Dames

Je suis étudiant tunisien né en France en 1988, j'ai vécu jusqu'à l'âge de 6 ans après que mon père m'envoie au bled pour vivre avec mes grands pères. Je n'ai pu revenir en France qu'en août 2010. Je vais bientôt faire mes deux ans en France avec la validation d'un diplôme Français "Master". Je voulais déposer ma demande de naturalisation mais je voulais pas prendre du risque au début je voulais attendre mon diplôme pour que j'entre dans la catégorie des étudiants qui ont passé 2 ans de réussite successives en France. Mon père vient d'être français depuis le 13 juillet 2012.

voilà mes conditions et par la suite je voulais que vous me répondiez sur mes questions en espérant que je trouve une solution car je suis un peu perdu c'est pour cela je me suis rendu sur ce site.

- 1- Je suis né en France et avoir vécu 6 ans et j'ai fait 3 ans d'études quand j'étais petit j'ai toujours la preuve.
- 2- diplômé de master, avoir validé deux ans de réussite successives en France. J'ai accumulé de résidence régulière 8 ans en tout.
- 3- boursier de l'état français sous critère social.
- 4-rattaché au foyer fiscal des parents.
- 5- père français depuis le 13 juillet 2012 et mère étrangère mais résident en France depuis 1987.

Est ce que j'ai le droit de demandé un titre de séjour résident comme celui de ma mère ou mon père (10 ans) sachant qu'il y'a une loi qui dit que j'ai droit à demander ce titre de séjour si je suis mineur ou bien je suis en charge de mes parents (j'ai 24 ans en ce moment) donc je figure dans la deuxième configuration.

Dois je demandé la nationalité française par réintégration ou par naturalisation??

Dans l'attente de vous répondre, je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement.

Nasser.